Image not found or type unknown

rupture de contrat alternance

Par **Alexandralambda**, le **08/02/2012** à **00:24**

Bonjour,

Actuellement en 1ere année de BTS MUC en alternance (depuis aout 2011), je souhaite rompre mon contrat qui est initialement valable jusqu'en aout 2013. J'aimerais connaître la procédure, et avant tout si il est possible de le faire.

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **08/02/2012** à **09:57**

Bonjour,
Puisqu'il s'agit apparemment d'un CDD, vous ne pouvez le faire que par accord commun avec l'employeur et un avenant en raccourcissant le terme ou pour embauche en CDI dans une autre entreprise que vous pouvez justifier avec un préavis maximum de 2 semaines...

Par **Alexandralambda**, le **08/02/2012** à **17:58**

Merci pour ces informations.
Le problème c'est que je ne vois pas comment ma rupture de contrat pourrait se faire sur un commun accord, ma responsable est contente de mon travail à tous les points de vue. Si elle s'oppose à ma décision, je n'ai aucun recours ?

Par **P.M.**, le **08/02/2012** à **18:15**

Légalement, il n'y en a pas d'autre...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés